

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

### Étaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard et ROSE Marc.  
Mmes BOUREL Fanny, COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

### Pouvoirs :

Mme CHEDRU Dominique donne pouvoir à M. GERON Michel.  
M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

### Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, CHEDRU Dominique, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.  
MM COSTANTIN David et REVOL Philippe.

### Secrétaire de séance :

M. ROSE Marc.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

**Il est adopté à l'unanimité.**

*Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire annonce en début de séance qu'il sera hospitalisé à compter du 20 mars 2024 et qu'il sera en conséquence, indisponible puisqu'en convalescence, environ quinze jours.

\*\*\*\*\*

**Question n° 1 :** Demandes de subvention auprès des établissements publics au titre de l'investissement 2024

### Approbation

- Travaux d'aménagement et requalification d'espaces publics pour un montant de 2 988 279,45 € H.T auxquels s'ajoutent les frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élèvent à 255 000 € H.T.

Subvention	Montant	Taux
Région	657 421,48 €	22,0%
Département	657 421,48 €	22,0%
DSIL/DETR	346 886,15 €	11,6%
Fonds Vert (Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public)	212 862,00 €	7,1%
Agence de l'eau	204 320,50 €	6,8%
Fonds Vert (Végétalisation)	130 281,26 €	4,4%
Campagne de Caux (Fonds de concours)	69 570,00 €	2,3%
Fondation du patrimoine (mise en valeur Mairie et église)	6 852,21 €	0,2%
<b>Montant total sollicité</b>	<b>2 285 615,08 €</b>	<b>76%</b>

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ces demandes de subventions et à inscrire ces recettes au BP24.

**Question n° 2 :** Demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime au titre de l'investissement 2024

### Approbation

Trois subventions seront sollicitées comme suit auprès du Département de la Seine-Maritime, au titre de l'investissement 2024 :

- Rénovation du presbytère et du garage :  
Devis pour les travaux : 15 473,17 € HT.  
Taux de participation sollicité : 30% soit 4 641,95 €  
Reste à charge pour la commune : **10 831,22 €**
- Acquisition d'un aspirateur de voirie « Glutton Electric H20 » :  
Devis pour l'acquisition : 23 440,50 € HT.  
Taux de participation sollicité : 40% soit 9 376,20 €  
Reste à charge pour la commune : **14 064,30 €**
- Fourniture de deux boîtiers extérieurs pour DAE :  
Devis pour l'acquisition : 1 699,10 € HT.  
Taux de participation sollicité : 50% soit 849,55 €  
Reste à charge pour la commune : **849,55 €**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ces demandes de subventions et à inscrire ces recettes au BP24.

**Question n° 3 : SDE76****Impasse Cléron – AVP-M6387-1-1-1**

Le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2023-0-76302-M6387 et désigné « Impasse Cléron » dont le montant prévisionnel s'élève à 32 628.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 14 954.50 € TTC est approuvé. Cette dépense est inscrite à l'article 238 du BP24. Monsieur le Maire est autorisé à signer à la convention correspondante ainsi que tous documents afférents à cette affaire. Le SDE76 est invité à effectuer ces travaux dans les mois à venir puisqu'il s'agit de l'éclairage public du parking « ilot Agricole ».

**Question n° 4 : Location des salles municipales – SDF et MDA****Approbation des tarifs et du règlement intérieur de location**

A compter du 19 mars 2024, pour tout contrat de location signé, revalorisation des tarifs comme suit :

	Réunion	*Inhumation Demi- journée	1 jour	2 jours	Vaisselle
<b>Habitants de Goderville</b>					
Salle des Fêtes - Mairie	70 € (ponctuelle) 330 € (forfait annuel)	70 €	330 €	480 €	intégrée au coût de location
Maison des Associations	70 € (ponctuelle) 330 € (forfait annuel)	70 €	330 €	480 €	intégrée au coût de location
<b>Habitants de la COMCOM</b>					
Salle des Fêtes - Mairie	75 € (ponctuelle) 340 € (forfait annuel)	75 €	450 €	650 €	Pas de location de vaisselle
Maison des Associations	75 € (ponctuelle) 340 € (forfait annuel)	75 €	450 €	650 €	Pas de location de vaisselle
<b>Habitants et entreprises hors COMCOM</b>					
Salle des Fêtes - Mairie	90 € (ponctuelle) 380 € (forfait annuel)	90 €	650 €	850 €	Pas de location de vaisselle
Maison des Associations	90 € (ponctuelle) 380 € (forfait annuel)	90 €	650 €	850 €	Pas de location de vaisselle

\*Inhumation = remise obligatoire d'une attestation des Pompes Funèbres mentionnant le jour et l'heure de la cérémonie

- La participation sollicitée **aux associations** pour une **participation aux frais de chauffage, d'électricité et de vaisselle** est fixée à **30 €**.
- **Tarification de la vaisselle manquante ou cassée : forfait de 16 € et au-delà de 10 pièces manquantes ou cassées, 2.50 €/pièce.**

**➤ Cautions :**

Chèque de caution Ménage et tri sélectif	500 €	500 €	-	-	500 €	500 €	500 €
Chèque de caution Meuble et immeuble	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

En cas de dégradation, la Municipalité se réserve le droit d'effectuer des demandes de remboursement par le biais de devis afin de réparer les dégradations commises. Un titre de recettes sera adressé au locataire avec le devis annexé.

Les règlements intérieurs des salles locatives sont approuvés et consultables en Mairie, aux horaires d'ouverture de celle-ci.

**Question n° 5 :** Droit d'entrée des spectacles de la salle culturelle La Ficelle  
**Approbation des tarifs**

A compter de la saison culturelle 2024-2025 (1<sup>er</sup> septembre 2024), revalorisation des tarifs comme suit :

- Conférences – documentaires payants
 

Adultes	5 €
Enfants	gratuit
- Spectacles dont le coût\* de revient est inférieur à 2 000 €
 

Adultes :	10 €
Enfants :	5 €
- Spectacles dont le coût\* de revient est supérieur à 2 000 €
 

Adultes :	15 €
Enfants :	5 €

*\*Coût = spectacles, frais de régisseur, SACEM et frais annexes (hébergement et alimentation) compris.*

**Question n° 6 :** Convention de mise à disposition de la MDA – salle n°14 avec Mme Maniga  
**Approbation**

Le Conseil Municipal décide d'acter la convention de mise à disposition (à compter du 01/03/2024) de la salle n°14 sise à la Maison des Associations (MDA) au profit de Mme Maniga, selon le planning fixé, aux fins d'esthétisme (onglerie et technicienne cils).

Le loyer mensuel est fixé à 180 euros. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2024 et aux suivants, article 752. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition du local ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette mise à disposition.

**Question n° 7 :** Remboursements de séances de cinéma pour l'association « Retraite et Amitié » et le CCAS de Manneville-la-Goupil  
**Approbation et tarification**

Le Conseil Municipal acte les remboursements comme suit :

- Séquence du 10/10/23 : 68.58 € a remboursé par Retraite et Amitié
- Séquence du 16/12/23 : 356.59 € a remboursé par le CCAS de Maneville-la-Goupil

Un titre de recettes correspond à la période sera adressée à la société avec en annexe la facture correspondante. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce remboursement.

**Question n° 8 : Centre Multisports**  
**Approbation et tarification**

A compter du 8 juillet 2024, revalorisation des tarifs comme suit :

	Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750	+ 751
Enfants domiciliés à Goderville	Garderie matin	1€	1€	1€	1€
	Journée sans restauration sur place	3,15€	4,83€	6,51€	8.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	3,65€	5,33€	7,01€	8.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	2,12€	3,25€	4,38€	5.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	2,62€	3,75€	4,88€	6.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	5.00€	7,67€	10,34€	13.00€
Enfants du personnel communal	Garderie matin	X	X	X	1.50€
	Journée sans restauration sur place	X	X	X	8.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	X	X	X	8.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	X	X	X	5.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	X	X	X	6.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	X	X	X	13.00€
Enfants non domiciliés à Goderville mais scolarisés dans les écoles publiques de la commune	Garderie matin	2€	2€	2€	2€
	Journée sans restauration sur place	4.15€	5.83€	7.51€	9.20 €
	Journée complète avec restauration sur place à la charge des familles.	4.65€	6.33€	8.01€	9.70 €
	Demi-journée sans restauration sur place	3.12€	4.25€	5.38€	6.70 €
	Demi-journée complète avec possibilité de restauration sur place à la charge des familles.	3.62€	4.75€	5.88€	7.00 €
	Sortie du vendredi uniquement	6€	8.67€	11.34€	14.00€

*Madame BOUREL remercie la Municipalité pour la réouverture du service de garderie le matin. Monsieur le Maire lui répond que certaines familles avaient en effet témoigné que la fermeture de ce service l'été dernier avait été un frein aux inscriptions de ce dispositif. Les élus ont donc pris en considération les retours des familles et ont acté la réouverture de ce service facultatif.*

**Question n° 9 : Règlement intérieur du service de transport scolaire**  
**Approbation**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée scolaire 2023-2024, les enfants domiciliés à Saussezemare-en-Caux sont scolarisés de plein droit aux écoles publiques de la commune. Pour ce faire, un transport scolaire avec la Région de Normandie a été mis en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023 comme suit, uniquement pour les enfants domiciliés à Saussezemare-en-Caux et scolarisés à Goderville. Un règlement d'usage de ce service s'avère nécessaire pour prévenir les accidents en fixant quelques règles élémentaires de sécurité, promouvoir la discipline et bonne conduite des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur du car scolaire. Ledit règlement est approuvé et consultable en Mairie, aux horaires d'ouverture de celle-ci.

*Madame LAVILLE REVET demande si ce règlement va être distribué aux familles. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative.*

**Question n° 10 : Organisation de la semaine scolaire  
Renouvellement pour la rentrée scolaire 2024-2025**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la continuité de la semaine de 4 jours et au renouvellement des horaires, comme suit pour la rentrée scolaire 2024-2025 :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h45/13h15-16h15

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une dérogation en ce sens auprès de l'Inspection Académique après avis favorable des deux conseils d'école, d'ici la fin de l'année scolaire.

**Question n° 11 : Mise à disposition de personnel et de matériel  
Commune de Saussezemare-en-Caux**

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de Messieurs Gilles LE GOUIC et Clément DUMONT, agents de la commune, habilités pour la conduite du camion nacelle selon les conditions énumérées dans la convention jointe, au profit de la commune de Saussezemare-en-Caux. Les élus ajoutent qu'en raison des nombreuses tâches accomplies par ces agents au sein de la commune, la demande de mise à disposition sera étudiée au vu du planning des missions de décembre, la priorité sera bien entendu donnée au travail à accomplir sur Goderville.

Le remboursement par heure de mise à disposition est acté comme suit :

- ✓ à 30 € pour le camion nacelle
- ✓ au taux horaire de l'agent au moment de la mission accomplie

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte inhérent à ces mises à dispositions et à inscrire cette recette aux articles 70845 et 70875 du BP24.

**Question n° 12 : Signature d'un service civique aux écoles  
Du 12 février 2024 au 11 août 2024**

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un un service civique pour une intervention à l'école élémentaire, sur les temps municipaux du 12 février 2024 au 11 août 2024, soit pour une durée de six mois, à raison d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

Dimitri DEFIVES assure sa mission comme suit :

- Sur le temps scolaire :  
Au sein de la garderie (matin et soir) et lors de la pause méridienne.  
Dimitri assure également :
  - la sortie du dortoir de l'école maternelle,
  - la préparation des activités et animations proposées à la garderie de l'école élémentaire
- Sur les vacances scolaires de juillet :  
Au sein du centre Multisports communal, organisé tous les étés.

Les éléments détaillés de la mission seront mentionnés dans la convention de mise à disposition d'un volontaire établie par la Mission Locale « Pays de Caux Vallée de Seine » et signée par les trois parties le 6 février dernier.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce service civique et à inscrire cette dépense à l'article 64168, du BP24.

**Question n° 13** : Signature d'un Parcours Emploi Compétences  
Année 2024

Le Conseil Municipal approuve le recrutement d'un P.E.C pour les fonctions d'entretien des espaces verts à temps complet, dès que possible, et à accomplir toutes les démarches du recrutement avec la Mission Locale « Pays de Caux Vallée de Seine ». Il est précisé que l'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce contrat de travail et à inscrire cette dépense à l'article 64168, du BP24.

**Communication et questions diverses :**

*L'édile rappelle également que le prochain Conseil Municipal est programmé le 8 avril 2024. Il précise que l'ordre du jour sera principalement dédié aux finances de la commune. A cet effet, il demande aux conseillers municipaux présents s'ils souhaitent qu'une commission « finances » se tienne en amont de la séance plénière. Ces derniers répondent par la négative. Il informe aussi qu'une visite a été effectuée à Rouen avec le collectif ARCADE afin de se rendre compte de certains matériaux qui seront utilisés dans le cadre de la requalification des places.*

*Monsieur le Maire ajoute que les Elections Européennes se tiendront le 9 juin prochain à la salle culturelle La Ficelle, de 8h00 à 18h00, et que trois bureaux de vote sont à tenir. Il compte sur la présence d'un maximum de conseillers municipaux. Il précise qu'un mail sera envoyé le 19 mars 2024 par la Directrice Générale des Services aux fins de connaître les disponibilités de chacun et aussi, de s'inscrire sur des créneaux horaires.*

*L'élu évoque également en qualité de Vice-Président à la Communauté de Communes « Campagne de Caux », les difficultés rencontrées par l'EPCI, notamment en termes de ressources humaines et financières. Le devenir de la Communauté de Communes est incertain, ce qui fragilise certains dossiers, comme le pôle multimodal et la requalification des places. Il précise également que le branchement de l'eau potable est actuellement effectué à Fécamp. Le filtre à changer au Bec de Mortagne est en cours de commande.*

*Madame LEBER informe que Martin MARTIN prendra 104 ans le 25 mars prochain. A cette occasion, certains membres du CCAS se rendront chez elle le jour de son anniversaire afin de lui offrir un bouquet de fleurs et ainsi passer un moment convivial avec la centenaire.*

*Madame BOUREL demande si l'ASTEM de la classe de Mme FERAY va être remplacé par rapport à son absence prochaine annoncée. L'édile lui répond qu'une offre d'emploi de remplacement va être mise en ligne d'ici quelques jours. Le service administratif de la Mairie attendait de plus amples renseignements avant de lancer la procédure de recrutement.*

*Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h50 heures*

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

<b>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 04</b>
✓ Demandes de subventions auprès des établissements publics	
<b>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 05</b>
✓ Demandes de subventions auprès du Département de la Seine-Maritime	
<b>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 06</b>
✓ SDE76 – Impasse Cléron	
<b>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 07 à 08</b>
✓ Location des salles municipales	
<b>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 09</b>
✓ Droit d'entrée des spectacles de la salle culturelle La Ficelle	
<b>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 10</b>
✓ Convention de mise à disposition de la salle n°14 de la MDA – Mme MANIGA	
<b>QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 11</b>
✓ Remboursement de séances de cinéma : Retraite et Amitié et CCAS de Manneville-la-Goupil	
<b>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGES 12 à 13</b>
✓ Centre Multisports et tarification à compter du 8 juillet 2024	
<b>QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 14</b>
✓ Règlement intérieur du service de transport scolaire	
<b>QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 15</b>
✓ Organisation de la semaine scolaire – renouvellement à la rentrée scolaire 2024-2025	
<b>QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 16</b>
✓ Mise à disposition de personnel et de matériel pour la commune de Saussezemare-en-Caux	
<b>QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 17</b>
✓ Signature d'un service civique aux écoles du 12 février 2024 au 11 août 2024	
<b>QUESTION N° 13 REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>	<b>PAGE 18</b>
✓ Signature d'un Parcours Emploi Compétences	